

Sainte-Thérèse, le 7 juillet 2017

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Régie intermunicipale des déchets
de la Rouge
688, chemin du Parc-Industriel
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf. : 7552-15-01-02883-11
401552004

Objet : Implantation et exploitation d'un lieu de compostage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 20 décembre 2016, reçue le 21 décembre 2016 et complétée le 4 juillet 2017, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un lieu de compostage de matières résiduelles fermentescibles de catégorie 1. Les activités de compostage se réaliseront en tout temps dans deux bâtiments fermés. Le premier bâtiment, d'une superficie de 1 147 mètres carrés, sera destiné à recevoir tous les intrants compostables ainsi que les andains de matières en compostage. Le bâtiment sera également équipé d'un système de ventilation à pression négative avec cheminée d'une hauteur de 8 mètres. Attenant à ce bâtiment, une fosse extérieure de rétention des lixiviats d'une capacité de quatre mètres cubes sera implantée. Le second bâtiment permettra la maturation du compost sur une superficie de 700 mètres carrés. Un système de ventilation avec rejet horizontal d'air à 6 mètres de hauteur par rapport au sol y sera installé.

La capacité maximale de réception de résidus organiques triés à la source et de résidus verts issus de la collecte sélective sera de 3 500 tonnes métriques par année, plus 600 tonnes métriques de résidus verts provenant d'écocentres pour une capacité totale de réception de 4 100 tonnes métriques par année. La capacité maximale de réception des agents structurants sera de 1 600 tonnes métriques par année. Le taux maximal de production de composts sera de 2 500 tonnes métriques par année.

Le volume maximal de matières résiduelles en compostage présent en tout temps dans les deux bâtiments sera de 2 300 mètres cubes, excluant les composts matures.

Mise en place d'une aire d'entreposage extérieure non étanche d'une superficie de 2 000 mètres carrés destinée à l'entreposage du compost entièrement arrivé à maturation.

Installation et exploitation d'un tamiseur d'une capacité de 30 mètres cubes à l'heure.

Le tout sur le lot 20, rang Ouest, canton de Marchand, au 688, chemin du Parc-Industriel, Ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement du lieu de compostage fermé de la RIDR à Rivière-Rouge* », datée du 20 décembre 2016, signée par Françoise Forcier, ing., agr., M.Ing., Solinov, deux pages et trois annexes;
- Rapport intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement du lieu de compostage fermé de la RIDR à Rivière-Rouge* », daté de décembre 2016, signé par Françoise Forcier, 27 pages et cinq annexes;
- Rapport intitulé « *Rapport final, Évaluation des conditions hydrogéologiques et élaboration d'un programme de surveillance des eaux souterraines* », daté d'avril 2006, préparé par Envir-Eau inc, 35 pages;
- Rapport intitulé « *Rapport de caractérisation et de modélisation des émissions d'odeurs de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)* », daté d'août 2016, signé par Benoit Gaudet, ing. jr. et Samuel Lévêque, Odotech, 65 pages et 10 figures;
- Rapport intitulé « *Rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs du futur centre de compostage de la RIDR* », daté de décembre 2016, signé par Benoit Gaudet, ing. jr. et Jacinthe Bisson, ing., Odotech, 16 pages et trois annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Complément d'information 1 - Demande de certificat d'autorisation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - Établissement et exploitation d'un lieu de compostage à Rivière-Rouge* », datée du 19 juin 2017, signée par Françoise Forcier, 8 pages, une annexe;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande de certificat d'autorisation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge – Établissement et exploitation d'un lieu de compostage à Rivière-Rouge* », datée du 20 juin 2017, signée par Françoise Forcier, une page, cinq annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Complément d'information 2 - Demande de certificat d'autorisation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - Établissement et exploitation d'un lieu de compostage à Rivière-Rouge* », datée du 21 juin 2017, signée par Françoise Forcier, trois pages, une annexe;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Complément d'information 3 - Demande de certificat d'autorisation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - Établissement et exploitation d'un lieu de compostage à Rivière-Rouge* », datée du 23 juin 2017, signée par Françoise Forcier, quatre pages, deux annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Complément d'information 4 - Demande de certificat d'autorisation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - Établissement et exploitation d'un lieu de compostage à Rivière-Rouge* », datée du 30 juin 2017, signée par Françoise Forcier, trois pages;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande de certificat d'autorisation de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge – Établissement et exploitant d'un lieu de compostage à Rivière-Rouge* », datée du 4 juillet 2017, signée par Marc Forget, Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, deux pages;
- Plan # C1 intitulé « *Plan d'implantation et aménagements proposés* », révision 2 du 6 décembre 2016;
- Plan # S1 intitulé « *Devis technique* », révision 2 du 6 décembre 2016;
- Plan # S2 intitulé « *Vue en plan, Bâtiment existant démolition et nouveau bâtiment de compostage* », révision 2 du 6 décembre 2016;
- Plan # S3 intitulé « *Coupes et détails* », révision 2 du 6 décembre 2016;
- Plan # M1 intitulé « *Ventilation et plomberie* », révision 2 du 6 décembre 2016;
- Plan # E1 intitulé « *Éclairage et services* », révision 2 du 6 décembre 2016;
- Plan # A100 intitulé « *Plan du rez-de-chaussée* », daté du 2 décembre 2016, révision du 7 décembre 2016, signé et scellé par Marie-Ève Labelle, architecte;

- Plan # A300 intitulé « *Élévation* », daté du 7 décembre 2016, signé et scellé par Marie-Ève Labelle, architecte;
- Plan intitulé « *Projet de compostage nouveau bâtiment et modification de l'existant* », daté du 7 décembre 2016;
- Plan intitulé « *Extrait du plan de WSP : Plan d'implantation et aménagements proposés, feuillet C1* », non daté, ni signé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/RM/CP

Marie-Josée Gauthier
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise des Laurentides et
de Lanaudière